

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-3062

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Festival À l'école de l'anthropocène - 6ème édition - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cité anthropocène pour 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-3062**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Festival À l'école de l'anthropocène - 6ème édition - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cité anthropocène pour 2024

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Cette 6^{ème} édition du festival À l'école de l'anthropocène est portée par l'association Cité anthropocène, née de l'École urbaine de Lyon (Institut Convergences né dans le cadre du plan d'investissement d'avenir 2017-2023). L'association Cité anthropocène est l'héritière officielle de l'ensemble des productions de l'École urbaine de Lyon et possède ainsi une expérience de six années dans cette entreprise de médiation, de formation et d'expérimentation autour des défis posés par le changement global.

Depuis 2017, ancrée à Lyon (Les Halles du Faubourg, Hôtel 71, la Cité des Halles) et ponctuellement à l'extérieur (par exemple Saint-Étienne, Romans, Villeurbanne, Paris), l'association Cité anthropocène a développé une grande diversité de projets au croisement des arts, des sociétés et des sciences. Elle mobilise des publics dans des dispositifs participatifs de co-création, monte des événements et des outils pour la médiation et la diffusion des savoirs (festival À l'école de l'anthropocène, Radio anthropocène, collection éditoriale À partir de l'anthropocène, cours publics, etc.). Elle élabore également des formations à destination de publics diversifiés et conduit des enquêtes expérimentales sur des territoires sentinelles de l'anthropocène (Pays de l'Arbresle, Camargue).

II - Objectifs

Le festival À l'école de l'anthropocène se déroulera du 20 au 23 mars 2024, sur le territoire de la Métropole, comme les éditions précédentes. Le territoire métropolitain est une université ouverte, sensible, citoyenne, accessible à tous et toutes, sur le changement global. Cette démarche pionnière et singulière en France, de dimension internationale, consiste à faire école en croisant, au travers de différents formats, les approches scientifiques, culturelles et citoyennes. Lors de chaque édition, une centaine d'invités d'horizons divers, de grands penseurs et acteurs du changement en cours (chercheurs, enseignants, étudiants, artistes, écrivains, praticiens, associations, activistes), invitent à imaginer, ensemble, les possibles autour du bouleversement global qui survient.

Le festival prévoit plusieurs types de formats avec des rencontres autour du livre, un séminaire et des *masterclass* permettant des échanges avec différents intervenants comme Michel Lussault. Des formats en soirée sont également prévus autour de plusieurs modes d'expression culturels, comme la parole ou la musique. La Métropole soutient l'ensemble des actions inscrites au programme du festival. Le programme prévisionnel de la 6^{ème} édition du festival À l'école de l'anthropocène est joint au dossier.

III - Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Nature	Montant (en € TTC)	Origine des financements	Montants (en € TTC)
1 - conception et programmation	30 000	subvention Métropole	30 000
2 - production :	104 000	Ville de Lyon	25 000
- <i>accompagnement october octopus</i>	18 000	Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes	25 000
- <i>défraiement invités (déplacements, hébergement)</i>	10 000	fondation Suez	30 000
- <i>honoraires masterclasses</i>	11 000	SNCF Immobilier	15 000
- <i>réalisation technique</i>	15 000	Sodexo PAT	15 000
- <i>animation</i>	15 000	Association de la fondation étudiante pour la ville	9 000
- <i>traduction</i>	7 000		
- <i>communication : design graphique, print, supports presse, reportage photographique</i>	13 000		
- <i>constitution des publics</i>	5 000		
- <i>catering</i>	10 000		
3 - fonctionnement :	15 000		
- <i>traitement administratif et financier amont</i>	5 000		
- <i>post-production des replays et podcasts</i>	5 000		
- <i>traitement administratif et financier aval</i>	5 000		
Total (1+2+3)	149 000	Total	149 000

La Métropole soutient cet évènement à hauteur de 30 000 € sous forme de subvention sur un budget total de 149 000 €.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Cité anthropocène dans le cadre du festival À l'école de l'anthropocène 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Cité anthropocène dans le cadre de la 6^{ème} édition du festival À l'école de l'anthropocène,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Cité anthropocène, telle que jointe au dossier, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5768.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-316145-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
